

Envoi par courrier et par télécopieur

Québec, le 13 octobre 2005

Monsieur Bernard McCann
Ministère des Transports
Direction régionale de la Montérégie
180, boulevard d'Anjou, bureau 200
Châteauguay (Québec) J6K 1C4

Objet : Projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et
 l'échangeur Jean-Leman

Monsieur,

En référence au dossier précité, la commission chargée de l'examen de ce projet vous soumet une autre question:

L'étude d'impact indique que la superficie de terres agricoles qui serait directement soustraite de la zone agricole par l'emprise du tracé préliminaire (projet de référence) serait de **27,4 ha** (PR3.1, p. 70 et 71). Le document DA30, déposé lors de l'audience publique, reprend également ce chiffre. Cependant, plus loin dans l'étude d'impact (PR3.1, p. 114 et 115), de même que dans le document DA32, il est plutôt indiqué une perte de 26,5 ha en zone agricole. Quelle est la bonne superficie ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. M. Paul-André Fournier
Directeur, Bureau de projets de l'autoroute 30